

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1<sup>er</sup> septembre 2023

**PROPOSITIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DES ÉTATS MEMBRES DE LA  
RÉGION AFRICAINE DEVANT SIÉGER AU CONSEIL EXÉCUTIF ET OCCUPER DES  
POSTES AU BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Le mandat du Rwanda au sein du Conseil exécutif expire à la clôture de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2024.

En application des dispositions de la résolution AFR/RC54/R11, dans laquelle le Comité régional a décidé des modalités qui doivent être suivies, chaque année, pour la soumission d'une liste des États Membres de la Région africaine pouvant être élus par l'Assemblée de la Santé, il est proposé ce qui suit :

- a) **Le Zimbabwe est proposé pour remplacer le Rwanda** au sein du Conseil exécutif à compter de la cent cinquante-cinquième session, en mai 2024, immédiatement après la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. La Région africaine sera donc représentée au Conseil exécutif par certains États Membres, tels qu'indiqués dans le tableau ci-après.

<b>Sous-région I</b>	<b>Sous-région II</b>	<b>Sous-région III</b>
Sénégal (2022-2025)	Éthiopie (2022-2025)	Comores (2023-2026)
Togo (2023-2026)	Cameroun (2023-2026)	Lesotho (2023-2026)
		<b>Zimbabwe (2024-2027)</b>

- b) **Le Cameroun** est désigné pour siéger en qualité de **Vice-Président du Conseil exécutif** à compter de la cent cinquante-cinquième session du Conseil exécutif.
- c) **Les Comores sont proposées pour remplacer l'Éthiopie** comme membre du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC) à compter de la cent cinquante-cinquième session du Conseil exécutif. Les Comores et le Sénégal représenteront donc la Région africaine au sein du PBAC.
- d) **Le Togo est proposé pour remplacer le Rwanda** au sein de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (ci-après désignée la « Commission permanente ») à compter de la cent cinquante-cinquième session du Conseil exécutif. Le Togo et le Lesotho représenteront donc la Région africaine au sein de la Commission permanente.